

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 juin 2024

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 25 juin 2024**

**2024 DILT 7** Budget annexe des transports automobiles municipaux - Compte administratif 2023.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 et des séances des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux rendu par la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

Les crédits de l'exercice 2023 ont été arrêtés à (budget supplémentaire):18.685.308,61 euros

Le montant des mandats émis s'élève à : 8.946.381,75 euros

Déficit cumulé au 31 décembre 2022 : Néant

## RECETTES

Les recettes de l'exercice 2023 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : 18 685 308,61 euros  
Le montant des titres émis s'élève à : 10.348 151,12 euros  
Excédent cumulé au 31 décembre 2022 : 7.430.024,27 euros

## BALANCE

Dépenses : 8 946 381,75 euros  
Recettes : 10 348 151,12 euros  
Solde d'exécution 2023 : 1 401 769,37 euros  
Excédent cumulé au 31 décembre 2023 : 8 831 793,64 euros

## SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2023 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : 37 581 262,45 euros  
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 34 713 983,60 euros  
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2022 reporté : Néant

### RECETTES

Les recettes de l'exercice 2023 ont été évaluées à (budget supplémentaire): 37 581 262,45 euros  
Le montant des recettes titrées s'élève à : 31 151 094,85 euros  
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2022 reporté : Néant

### BALANCE

Dépenses : 34 713 983,60 euros  
Recettes : 31 151 094,85 euros  
Solde d'exécution 2023 : - 3 562 888,75 euros  
Excédent cumulé au 31 décembre 2023 : - 3 562 888,75 euros

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'exploitation, d'un montant de -3 562 888,75 euros (hors RAR), sera repris en section de fonctionnement et inscrit en dépenses de cette section (D 002-Solde d'exécution négatif reporté) au budget supplémentaire 2024 ;

Article 3 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 8 831 793,64 euros (hors RAR), sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2024.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**